

Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre **Baromètre Ifop/Agéfiph : les employeurs enclins à recruter des personnes handicapées pour faire progresser leurs entreprises**

Bagneux,
Le 2 décembre 2021
—
Communiqué de presse

Depuis 2018, l'Agéfiph est associée à l'Ifop pour mesurer la perception du handicap dans l'emploi par les dirigeants, les salariés et le grand public. A la veille de la journée internationale des personnes handicapées, ils publient aujourd'hui les conclusions de la 4^e édition de cette enquête.

Ces résultats confirment la propension forte des dirigeants à vouloir embaucher davantage de personnes en situation de handicap, à condition d'être suffisamment accompagnés et appuyés par des organismes spécialisés comme l'Agéfiph.

Malgré cette tendance favorable et des salariés qui perçoivent l'inclusion comme un apport positif pour l'entreprise, le baromètre indique que le handicap reste associé à des stéréotypes puissants. Des représentations négatives qui traduisent notamment une méconnaissance de sa réalité et de son impact dans l'entreprise.

Des employeurs prêts à recruter des personnes en situation de handicap

La propension des dirigeants à embaucher davantage de personnes en situation de handicap s'inscrit dans une **tendance relativement stable mais notable : 63% d'entre eux affirment être prêts à en embaucher dans leur entreprise**, soit le deuxième meilleur score depuis le lancement du baromètre en 2018. **Ce pourcentage monte à 72% quand les entreprises ont eu recours aux aides et services de l'Agéfiph.**

Les employeurs, tout secteur confondu, sont plus nombreux aujourd'hui à considérer que l'embauche des personnes en situation de handicap constitue une **opportunité de s'ouvrir à de nouveaux profils** (83% des personnes interrogées contre 76% en 2020) et de **faire progresser leur entreprise** (54% contre 47% en 2020). **L'évocation du handicap lors de l'entretien de recrutement est d'ailleurs citée à 92% par les recruteurs comme une bonne pratique**, ils sont aussi 65% à inviter les candidats à le mentionner sur leur CV, alors même que 6 jeunes en situation de handicap sur 10 affirmaient dans [une enquête d'octobre dernier menée par l'Ifop pour l'Agéfiph](#) ne pas l'indiquer sur leur CV.



Les employeurs se montrent par ailleurs **plus ouverts à l'emploi des personnes handicapées que l'ensemble des Français**. Il existe en effet un décalage entre la perception du grand public et celle des recruteurs. Ces derniers sont **moins nombreux à estimer que les personnes en situation de handicap sont confrontées à des difficultés pour progresser au sein de la hiérarchie** (44% contre 66% du grand public), pour se faire respecter par les autres salariés (34% contre 57%) ou de s'épanouir professionnellement (57% contre 49%).

De leur côté, la moitié des salariés interrogés estiment qu'**avoir un collègue handicapé contribue à changer le regard porté sur le handicap (51%)**. Certes, ils ont conscience que des aménagements peuvent être nécessaires (74%) mais perçoivent ces adaptations comme une **opportunité de mettre en place de nouvelles manières de faire** (80%) sans que cela ne modifie leurs conditions de travail.

Concrètement, ils voient **l'intégration des personnes en situation de handicap comme un apport positif pour l'entreprise** et ce, à plusieurs niveaux :

- Davantage de **solidarité** entre les collaborateurs, les managers et les équipes (53%) ;
- Une meilleure prise en compte du **rythme** de chacun (48%) ;
- Davantage de **diversité** (46%) ;
- Une amélioration de la **qualité de vie** pour l'ensemble des collaborateurs (31%).

Des besoins qui restent à couvrir pour les entreprises

Si les recruteurs estiment dans l'ensemble que **l'image des personnes en situation de handicap s'est améliorée** depuis 3 ans (57%), ils considèrent encore leur embauche comme **difficile eu égard à la nature des postes proposés** (74%), surtout dans l'industrie (86%), voire comme **une charge supplémentaire** dans l'organisation de l'entreprise (60%).

Il est tout de même à noter que **les entreprises accompagnées par l'Agefiph considèrent qu'il est moins difficile d'embaucher des personnes en situation de handicap** que celles n'ayant pas recours à ses aides et services (60% contre 68%). Par ailleurs, 30% des recruteurs interrogés citent **l'appui d'organismes spécialisés comme un facteur pouvant les inciter à embaucher davantage de personnes handicapées**. L'**adhésion forte quant à la présence d'un référent handicap** en entreprise est à souligner : près de 60% des recruteurs pensent qu'il s'agit d'un poste essentiel pour faciliter l'intégration des personnes handicapées.

« Les constats de ce nouveau baromètre confortent l'Agefiph dans sa mission et l'importance capitale d'apporter services et aides financières aux entreprises mais aussi d'amplifier son engagement pour l'accompagnement des entreprises. A la fois pour favoriser l'inclusion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et pour accompagner les acteurs de l'entreprise et les référents handicap dans leur mission de tous les jours », souligne Christophe Roth, Président de l'Agefiph.

Enfin, **la mise en place du télétravail dans les organisations de travail nécessite d'être accompagnée**. Des tensions persistent entre **les aspirations des salariés en situation de handicap**, majoritairement favorables mais prudents face au télétravail imposé et mis en œuvre comme seule modalité d'organisation lors des confinements



de 2020 (enseignement des vagues d'études conduites en 2020 et au 1^{er} trimestre 2021) et **l'adhésion massive des salariés**. Ainsi, 86% des salariés estiment que le développement du télétravail constitue une opportunité importante pour l'aménagement du poste et du temps de travail des personnes en situation de handicap.

Des représentations tenaces dues à un manque de connaissance du handicap

La question des discriminations reste l'élément le plus associé aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap : à 52% pour le grand public et 54% pour les salariés, contre seulement 35% pour les dirigeants et responsables RH. **La majorité des personnes en situation de handicap pointent davantage le manque de reconnaissance**, en particulier depuis la crise sanitaire, ou encore **la crainte de l'isolement et de la solitude**.

Le handicap reste globalement associé à des stéréotypes puissants (fauteuil roulant, handicap mental, etc.) et à **des représentations négatives** (difficultés, exclusion, etc.). Moins de 10% des personnes interrogées (recruteurs comme salariés ou grand public) savent que 80% des situations de handicap sont invisibles.

« Seuls des efforts de pédagogie pour améliorer la connaissance des situations de handicap et leur réalité pourront résorber ces représentations culturelles. Les campagnes de communication et de sensibilisation engagés par les pouvoirs publics et par l'Agefiph, ainsi que les actions d'appui à la professionnalisation des acteurs, montrent ainsi toute leur importance pour dépasser ces stéréotypes » **souligne Frédéric Dabi, Directeur général adjoint de l'Ifop.**

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2020, l'Agefiph a financé plus de 230 500 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agefiph](https://twitter.com/Agefiph)

CONTACTS PRESSE

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaucom.fr / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96